

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le

15 JUIN 2021

ID : 017-200036473-20210608-2021_101CC-BF



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_101
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 51

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme
Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ,
M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.
Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline VIOLLET,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Compte administratif 2020 du Budget
Annexe ZAC Centre Atlantique

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1^{er} Vice-Président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du débat ainsi qu'au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evetyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Bruno DRAPRON, M. Stéphane TAILLASSON, M. Philippe ROUET, M. Rémy CATROU, M. Jean-Philippe MACHON, M. Patrick PAYET,

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de

effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses** d'un montant de **971 873,23 €** (budget 2020 : 3 259 500 €) ont concerné :
 - La poursuite des travaux pour 576 612,10 € dont 443 324,02 € pour l'aménagement du carrefour giratoire de la ZAC Centre Atlantique,
 - Des frais accessoires pour 3 545,83 € relatifs au reversement de la taxe sur les cessions à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles et des frais d'avocat,
 - Des prestations de services pour 1 905 €,
 - Les écritures d'ordre relatives à la valorisation du stock de terrains aménagés pour 389 810,30 €.
- **Les recettes**, d'un montant de **971 873,23 €**, intègrent les écritures de valorisation du stock de terrains aménagés (582 062,93 €) et des ventes de terrains (389 810,30 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Les dépenses** s'élèvent à **582 062,93 €** (budget 2020 : 859 500 €) et correspondent aux écritures d'ordre de valorisation du stock de terrains aménagés.
- **Les recettes** s'élèvent à **389 810,30 €** et correspondent aux écritures d'ordre relatives à la mise à jour du stock de terrains aménagés.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L.2121-31 et L.2121-14,

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que le Président de la CDA de Saintes, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la Communauté d'agglomération de Saintes,

Considérant le rapport du compte administratif 2020 présenté ci-dessus,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder au règlement définitif du Budget Annexe ZAC Centre Atlantique de l'exercice 2020 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE ZAC CENTRE ATLANTIQUE DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020


	Réalizations	
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice	971 873,23 €	389 810,30 €
Dépenses de l'exercice	971 873,23 €	582 062,93 €
Résultats de l'exercice	0 €	- 192 252,63 €
Résultats antérieurs reportés	0 €	- 5 965 194,37 €
Résultats de clôture	0 €	- 6 157 447,00 €


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 57 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.